a. ; Reynolds Emile, a. a. ; Scouflaire Léon, boucher ; Haquette Paul, c. s. ; Cassiain Henri, ancien boucher.

ROUGES-BARRES. — Desmettre Désiré, é. a. ; Wambre Désiré, a. a. ; Boet Jules, maréchal ; Cossé Arthur, chef cantonnier ; Duchaut Louis, cultivateur.

ENTREPOT. — Grimbelle Georges, c. s. ; Decottignies, a. a. ; Vienne Charles, c. s.

A ROUBAIX

Aux électeurs de tous les partis

Aux socialistes qui systématiquement dénigrent l'œuvre accomplie par l'administration Motte, nous posons les questions suivantes :

Pour qui la municipalité sortante a-t-elle édifié l'hôpital de la Fraternité, l'hospice des Vieux-Ménages, subventionné largement les sociétés de secours mutuels, créé une caisse de chômage, doté si largement les œuvres d'assistance ?

Pour qui ? sinon pour les ouvriers.

Pour qui la municipalité sortante a-t-elle obtenu l'abaissement du prix de gaz, une redevance de 400.000 francs de la Compagnie concessionnaire ; développé l'éclairage des rues de la ville ?

N'est-ce pas au profit des petits commerçants, des employés et des ouvriers indistinctement ?

Pour qui a-t-elle créé de nouveaux groupes scolaires, développé l'enseignement professionnel par l'aménagement d'une école pratique de commerce, d'industrie, d'apprentissage, d'une école ménagère ?

N'est-ce pas surtout au profit des familles ouvrières.

Tous les Roubaisiens profitent des améliorations apportées par l'administration sortante dans le pavage de nombreuses rues, la construction d'aqueducs et d'égouts, l'installation de nombreux branchements d'eau potable. Mais, ne sont-ce pas surtout les ouvriers, les employés, les petits commerçants qui profitent le plus de tous ces travaux de voirie ?

L'embellissement de la ville n'est-il pas profitable à toute la population ? Où étaient l'Hôtel-de-Ville, la caserne des pompiers, le stand de tir, la salle des fêtes, les squares et les passerelles sous l'administration collectiviste ? Sur le papier... et c'est tout.

On ne peut donc dire que l'administration Motte n'a pas été profitable à la Ville entière, à toutes les classes de la population.

La municipalité Motte a bien mérité de Roubaix. Si certains électeurs ont des doutes, qu'ils pensent au passé, qu'ils réfléchissent et qu'ils le comparent avec le présent.

Qu'ils n'oublient pas le gaspillage financier des collectivistes ; qu'ils n'écoutent pas leurs préférences personnelles, mais votent sans ratures pour les candidats de la liste Motte.

Une Administration se juge par ses œuvres

La Fédération Républicaine adresse à la population de Roubaix l'appel suivant :

Tous les Roubaisiens savent que dès 1892 — l'année même où ils entrèrent à la mairie — les collectivistes augmentèrent de deux cent mille francs les taxes d'octroi ;

Et que, dix ans plus tard, en 1902, ils abandonnèrent volontairement l'Hôtel de Ville en laissant des dettes et un déficit que dix centimes additionnels n'auraient aps comblé sans l'habile administration de M. Motte et de ses amis.

Le tout coûtant aux contribuables plus de 400.000 francs par an sans compensation aucune.

Tout autre est le résultat de l'Administration Motte.

Sur dix centimes additionnels employés à solder le déficit de l'Administration Carrette, elle en a supprimé trois dès 1904.

Elle a obtenu des Compagnies des Tramways plus de 90.000 francs par an, au lieu des 22.500 francs dont se contentaient les collectivistes, ce qui constitue au profit de la Ville pour toute la durée de la concession, un bénéfice de 4.500.000 francs.

Elle a réduit le prix du gaz à 15 centimes le mètre cube au lieu de 28 centimes, ce qui constitue un bénéfice de 47 francs pour un consommateur payant autrefois 100 francs de gaz, et pour l'ensemble des consommateurs roubaisiens un profit de 760.000 fr. par an ;

Soit, pour les trente années de la concession, 23.400.000 francs.

Et la Ville touche de plus de la Compagnie au profit du budget municipal 400.000 francs par an, soit encore pour 30 années, 12 millions de bénéfices pour la Ville.

C'est plus de 38 millions exactement trente-huit millions sept cent soixante quinze mille francs dont bénéficieront la Ville et les contribuables.

Aux électeurs de juger s'ils préfèrent le retour des collectivistes au maintien de l'administration Motte qui peut répondre par de tels résultats aux grossiers mensonges et aux calomnies de ses adversaires.

La Fédération Républicaine.

Les Réunions électorales

DE LA

FÉDÉRATION REPUBLICAINE

Au Mont-de-la-Vigne

La réunion, organisée à l'estaminet Méplomb, était présidée par M. Vandeputte.

DECLARATION DE M. ACHILLE ROUSSEAU

M. Achille Rousseau prend le premier la parole. En sa qualité de simple conseiller municipal l'orateur rend hommage à l'Administration Motte et de ses adjoints qui, en hommes désintéressés, se consacrent depuis 10 ans à la bonne gestion des affaires de la Ville à l'encontre des socialistes dont on n'a pas oublié les dilapidations.

C'est à la sauvegarde des intérêts de la Ville que doivent veiller les électeurs en barrant la route aux socialistes qui veulent reprendre la mairie.

Vous nous avez vus à l'œuvre, poursuit M. Rousseau ; vous êtes appelés à nous juger. Votre devoir est de voter pour les 38 candidats de la liste Motte, sans exception et surtout sans ratures dans l'intérêt supérieur de Roubaix.

DISCOURS DE M. CHATTELEYN

M. Chatteleyn prend ensuite la parole. Il rappelle rapidement l'œuvre accomplie depuis dix ans par l'administration républicaine et qui lui donne droit à la reconnaissance de tous les Roubaisiens puisqu'elle n'a eu qu'un souci : travailler sans cesse à l'amélioration du sort des travailleurs et à l'embellissement de la ville.

Les électeurs ne peuvent se laisser prendre aux fallacieuses promesses des socialistes surtout quand ils mettent à la base de leur campagne électorale le mensonge. Et M. Chatteleyn, en termes éloquents, réfute les calomnies colportées par les socialistes contre l'administration républicaine. Ces calomnies, ces erreurs nous en avons démontré l'inanité dans les colonnes de ce journal. Jusqu'à présent ils n'ont pas répondu à nos affirmations, parce qu'ils ne le pouvaient pas. Ils sont donc jugés et le corps électoral roubaisien ne sera pas dupe de leurs procédés.

M. Chatteleyn n'a pas de peine à démontrer que les centimes additionnels de 1902 ont servi à boucler le déficit laissé par les collectivistes, que les 15 centimes additionnels de 1907 ont été affectés à servir aux vieillards une pension mensuelle de 20 francs. Les socialistes n'ont pas la pudeur de l'avouer aux électeurs.

Ils n'ont pas non plus la franchise d'avouer que la municipalité Motte a abaissé de moitié le prix du gaz et obtenu une redevance de 400.000 francs que la convention des tramways rapporte à la Ville 100.000 francs par an, tandis qu'eux n'avaient obtenu que 22.500 francs.

M. Chatteleyn, aux applaudissements de l'auditoire, poursuit sa démonstration et termine par un vibrant appel à tous les électeurs anticollectivistes pour assurer la réélection de M. Eugène Motte et de sa liste.

ALLOCUTION DE M. CLETY

M. Cléty, qui succède à M. Chatteleyn, se place sur un autre terrain.

Une ville comme Roubaix exige une administration composée d'hommes intègres, désintéressés et capables. Les candidats socialistes présentent-ils cette garantie ? Il suffit pour édifier sa mentalité de se reporter au régime collectiviste de 1892 à 1902. On connaît le népotisme qui fut en honneur sous l'administration Carette. Désintéressés, ils ne le furent pas davantage, capables encore moins puisqu'ils ne firent rien pour les concitoyens, mais par contre laissèrent des dettes dont les contribuables roubaisiens, ont gardé un douloureux souvenir.

Et plus près de nous, on ne saurait oublier la leçon d'Elbeuf et d'Houplines ! Aiment-ils le pays, et leur ville ? Leur attitude à cet égard est significative. On sait ce qu'ils pensent de la Patrie ; on sait comment ils ont témoigné leur amour envers Roubaix en la traitant comme une vache à lait semant de plus la haine et la discorde entre les citoyens d'une même cité.

On ne peut faire les mêmes reproches à l'administration Motte. Depuis 10 ans, elle n'a eu qu'un souci, bien gérer les finances de la ville ; l'embellir, développer ses services divers : voirie, eau potable, assistance, etc., etc. Elle n'a eu qu'un but, ramener l'union et la concorde. Les hommes qui la composent appartiennent à toutes les classes de la société, elle donne satisfaction à tous.

Le devoir des électeurs est tout tracé : ils doivent voter pour la liste Motte contre des candidats socialistes.

Un ordre du jour, acclamant les candidats républicains, est voté à l'unanimité.

A WATTRELOS

SECOURS AUX FAMILLES DES RESERVISTES ET TERRITORIAUX

L'Administration municipale nous communique l'avis suivant :

L'Administration municipale républicaine de M. Thérin, dès 1909, proposa une réglementation nouvelle au sujet de la répartition des secours aux familles des réservistes et territoriaux. Les indemnités furent portées à 0 fr. 75 par jour pour la femme et 0 fr. 25 pour chaque enfant de moins de 16 ans et les sociétés de famille recurent, en supplément des allocations accordées par l'Etat, la moitié des subventions communales.

L'année dernière la réforme a été complétée d'une façon aussi large que possible et malgré nos modestes ressources budgétaires nous accordons actuellement les indemnités aux familles des réservistes et territoriaux sur les mêmes bases que la Ville de Roubaix, soit un franc par jour pour la femme et 0,50 cent. pour chaque enfant. Ces indemnités sont réunies de moitié pour les soutiens de famille qui touchent en supplément les Allocations de l'Etat. Les rapports détaillés insérés au Bulletin communal prouveront que l'Administration municipale républicaine de M. Thérin a fait tout son devoir pour améliorer la situation des familles dont le chef remplit ses obligations militaires.

En 1910 les indemnités payées aux réservistes se sont élevées à 3.646 fr. 50 et en 1911 à 11.637 fr. 75.

CREATION D'UN DIMETIERE AU CRETINIER ET AGRANDISSEMENT DE CELUI DU CENTRE

L'Administration municipale nous communique l'avis suivant :

L'Administration municipale républicaine de M. Thérin ne s'est pas désintéressée de la question des Cimetières, elle a affecté plus de 50.000 francs pour la création d'un nouveau cimetière au Crétinier et pour l'agrandissement de celui du Centre.

Le cimetière du Crétinier était réclamé depuis 15 ans par les populations des importantes agglomérations du Crétinier, du Sapin-Vert, du Touquet, de la Martinoire et de la Marlière et la situation géographique de la Ville imposait cette création.

En ce qui concerne l'agrandissement du cimetière du Centre qui a été ouvert en 1896, il n'est pas inutile de rappeler que la Ville avait été forcée, dès le début de l'année 1907, de désaffecter un carré dont les dernières inhumations remontaient seulement à fin décembre 1898.

La loi autorise bien les Villes à reprendre possession du terrain destiné aux inhumations dans les fosses communes après cinq années, mais il eût été pénible de contraindre les familles ouvrières à abandonner la tombe de leurs proches parents dans un délai aussi court, c'est pourquoi la Municipalité a réalisé ce projet dont l'utilité s'imposait en raison de l'augmentation régulière et automatique de notre population.

D'un autre côté il fallait également créer de nouvelles concessions trentenaires, car il faut bien le reconnaître les dépenses de création de cimetière sont généralement amorties par le produit des concessions de terrain concédées aux familles aisées.

La Municipalité Républicaine de M. Thérin a fait une belle œuvre de prévoyance qui sera certainement appréciée dans l'avenir.

A CROIX

LA SITUATION ELECTORALE

Les candidats républicains ont fait placarder hier plusieurs affiches qui ont obtenu un très vif succès auprès des ouvriers surtout.

Les commentaires allaient leur train autour des lieux d'affichage ; c'est de bon augure pour le scrutin de dimanche.

Le bilan de l'administration sortante, les questions de voirie et du gaz, l'importante question de l'annexion ont été soulevés bien à propos par les candidats républicains.

Somme toute, s'ils ne sont pas les seuls, hormis les socialistes, qui ont empêché la municipalité sortante de commettre une faute sans précédent en votant les nouvelles propositions de la Cie Desclée, s'ils ne sont pas les seuls qui se sont opposés énergiquement à l'annexion partielle de Croix à Roubaix, la plupart des candidats républicains étaient sur la brèche dès la première heure.

A WASQUEHAL

Une réplique de M. Lagache à la "Quinzaine"

Monsieur le Directeur
de la *Quinzaine socialiste*,

Lors de l'entrevue que nous avons eue à la Mairie pour l'entente électorale, un membre influent du *parti unifié* doutait de notre loyauté : il ne voulait pas faire l'accord car il craignait que nous aurions fait « travailler par en dessous » (ce sont ses propres paroles), et cependant nous étions venus là en toute confiance, sans aucune arrière pensée, et nous avons signé un accord qui spécifie bien que de part et d'autre on ne ferait ni injure ni attaque personnelle. Ce n'était pourtant pas les socialistes qui auraient dû douter de notre parole, mais bien nous de la leur : la meilleure preuve c'est que dans votre journal, organe officiel du Parti socaliste unifié, vous me prenez à parti. Vous n'étiez pourtant pas sans savoir que cet accord existait, puisqu'il est expliqué dans la deuxième page de votre journal. Nul mot ne sera assez fort pour qualifier l'acte que les signataires de l'accord ont commis en laissant paraître cet article. Les honnêtes gens jugeront leur conduite.

D'abord votre article est un pur mensonge et je vous défie d'indiquer l'endroit où j'ai eu cette conversation. « Mentez, mentez toujours, disait Voltaire, il en restera toujours quelque chose » ! C'est là votre cas. Vous essayez en me mettant en cause, de détourner l'opinion publique qui n'avait pas besoin de votre mensonge pour savoir ce que l'on pensait de moi chez les dirigeants du parti socialiste unifié.

Une remarque toutefois : le poil que j'ai dans la main n'est qu'un duvet imperceptible à côté du poil qui pousse dru dans certaines mains qui vivent en exploitant la classe ouvrière.

Je suis très heureux de pouvoir vous dire que je connaissais très bien l'opinion politique de mon père et que je me trouve toujour dans le sillon tracé par lui et, j'en suis fier, car il y en a tant qui ne savent pas ce que leur père a pensé en politique.

Ah ! je sais bien que c'est de dépit, de rage que vous me mettez en cause : N'est-ce pas moi en effet qui ai osé faire la révision de la liste électorale et ramener le nombre des électeurs au juste chiffre, et j'ai prouvé que si les socialistes étaient restés au Pouvoir en 1908, c'est à cause d'une liste bien truquée...

Que les électeurs ne se laissent pas détourner par les mots vieux jeu de calotin, réactionnaire : qu'ils ne voient qu'une chose, l'intérêt général de Wasquehal, et non pas l'intérêt de quelques-uns seulement ; qu'ils se pénètrent bien de cette idée, et dimanche prochain, ce sera jour de victoire pour les candidats de la liste de concentration républicaine ouvrière.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Alfred LAGACHE.

Leur loyauté !!

Le rédacteur de la *Quinzaine* a eu la maladresse d'attirer l'attention sur le nombre de voix qui ont assuré, depuis 1900, la majorité aux socialistes. C'est un « lièvre » que dans l'intérêt de son parti il aurait bien fait de ne pas soulever. Disons d'abord que lorsqu'on est franc, et qu'on donne une série de chiffres, on ne passe pas sous silence ceux qui déplaisent : On dit tout. — L'archiviste a pourtant oublié, qu'en 1903, des élections complémentaires envoyaient à la Mairie tous les candidats de l'Union Sociale et Patriotique avec plus de cent voix de majorité. M. Louis Ameye et ses amis obtenant 550 voix, contre le citoyen Dubled et les siens, 442.

En second lieu, l'ineffable correspondant affirme avec beaucoup d'aplomb qu'en 1908 les socialistes obtinrent 80 voix de majorité. D'abord, pour être précis, disons que le dépouillement n'en accuse que 70. Et puis, et c'est la raison pour laquelle la feuille aurait mieux fait de se taire, il a été prouvé, juridiquement par Me Catelle, avocat à Croix, *que cette faible majorité n'a été obtenue que parce que la liste électorale a été sabotée en vue du point de permettre la rentrée à la Mairie des socialistes que depuis quatre ans les électeurs ont congédiés*. Des affirmations si graves ne peuvent se faire que chiffres en mains.

Les voici, nullement truqués, contrairement à ceux de la *Quinzaine*.

Très surpris de leur insuccès quand tout le monde en avait assez des socialistes, nos amis en ont cherché les causes et ont contrôlé la liste électorale.

L'Administration collectiviste mise au courant de leur travail eut la puce à l'oreille, et lors de la révision de 1909, le premier tableau comprenait avec les décédés 107 radiations faites d'emblée par la Commission de la révision. Ce chiffre était insuffisant et le Comité de l'Alliance Républicaine déposa pour le deuxième tableau *112 demandes de radiation d'autres électeurs*. La Commission électorale accepta 54 demandes et en rejeta 58. De ces 58, 20 ont été abandonnées et les 30 autres ont été portées devant les Tribunaux compétents (Un détail qui a son importance c'est que sur les 30 cas, un seul électeur habitait Wasquehal).

RESULTATS :

107 radiations au 1er tableau
54 radiations au 2e tableau

Total : 161 électeurs rayés de la liste.

Les chiffres sont assez éloquents et prouvent que tous nos amis devaient être élus avec une belle majorité si on n'avait pas inscrit et fait voter des inconnus, des électeurs partis depuis longtemps et qui avaient un domicile connu ailleurs ; des déserteurs, des électeurs inscrits ailleurs et figurant encore sur la liste électorale, sans compter les morts qu'on avait négligé d'effacer.

Vous aimez les statistiques, citoyens, en voilà une qui en dira long aux électeurs sur votre loyauté.

A FLERS-BREUCQ

Les socialistes, en majorité dans la municipalité sortante, n'ont pas tenu leurs promesses électorales.

En 1908, ils déclaraient qu'ils n'augmenteraient pas les impôts. En quatre années ceux-ci ont monté de 48.000 francs. Tout le monde se plaint d'être surchargé.

La bienfaisance publique exclut de ses largesses les familles les plus nécessiteuses. Au Pavé-Bleu a été construite une maison de campagne luxueuse dont le prix eût suffi à construire cinq petites maisons d'ouvriers.

Pour protester contre ces abus et les abolir une liste de concentration républicaine s'est formée. Son programme d'économie et de justice ralliera sans nul doute dimanche la majorité des suffrages. Voici le nom des candidats :

Cuignet Benjamin, conseiller sortant ; Lepers Louis, cons. sort. ; Picavet Désiré, cons. sort. ; Tiers Jules, cons. sort. ; Caby Arthur, trieur de laines ; Caby J.-B., employé ; Chiffu J.-B., teinturier-apprêteur ; Choquenet Henri, comptable ; Decroix Lucien, contremaître ; Desmaretz Jean-Baptiste, employé de commerce ; Leplat J.-B. fils, cultivateur ; Vandecavez Léon, menuisier.

A LEERS

Pour toute profession de foi, les candidats républicains libéraux se contentent d'exposer brièvement l'œuvre par eux accomplie. Ainsi les électeurs jugeront à leurs actes ceux qui briguent l'honneur de les représenter de nouveau et, satisfaits du passé, ils pourront en toute confiance se reposer sur leurs mandataires et envisager l'avenir avec assurance.

Malgré la modicité des ressources, l'Administration républicaine libérale a créé un **service absolument gratuit** de corbillards ; a fait établir un réseau complet **d'éclairage**, fonctionnant toute la nuit pendant la période principale de l'hiver ; a créé de **nouvelles routes** et entretenu parfaitement tous les chemins ; a accordé aux **réservistes** et **territoriaux** des indemnités sur la base des grandes villes ; a accordé aux sociétés de **secours mutuels** des subventions élevées ; a créé un **fonds de chômage** ; a décidé la création d'un **bureau de poste** ; a fourni aux écoles toutes les **fournitures classiques** ; a accordé largement les secours aux **vieillards et infirmes** ; a procuré les **secours médicaux et pharmaceutiques** à toutes les familles nécessiteuses.

Si, malgré les lourdes charges assumées et grâce à une sage, prévoyante et économe administration, grâce à une gestion scrupuleuse des deniers communaux, le chiffre de la contribution est resté stationnaire, la commune étant imposée pour 124 centimes additionnels actuellement, alors qu'elle l'était pour 125 en 1904 ;

Si vous estimez que l'Administration républicaine libérale a maintenu l'ordre et la paix dans la commune,

Vous lui renouvellerez votre confiance, en déposant dans l'urne, **sans ratures**, la liste de vos véritables amis, qui ne demandent qu'à vous continuer leur dévouement.

A cette liste libérale, les adversaires de tous les partis, malgré leur entente, ne peuvent opposer qu'une liste de 13 candidats : 6 socialistes et 7 soi-disant radicaux.

LE SUCRE BEGHIN
se reconnaît à sa blancheur, à sa teinte régulière
041

A TOURCOING

UN COMMUNIQUÉ DU Comité Républicain proportionnaliste

Le Comité Républicain Proportionnaliste a fait parvenir des enveloppes contenant la profession de foi et les bulletins de ses candidats,

1° A M. le Chef de Gare pour qu'il les remette aux 179 électeurs inscrits sur la liste comme ayant leur demeure à la gare ;

2° A M. le Receveur des Postes pour les 45 employés facteurs inscrits sur la liste électorale comme ayant leur demeure à l'Hôtel des Postes ;

3° A M. l'Econome de l'Hospice pour qu'il les remette aux 184 vieillards hospitalisés.

Explique qui pourra par quelle opération fantasmagorique on peut loger à la gare 179 électeurs et sans doute autant de ménages. — A l'Hôtel des Postes, 45 électeurs, la plupart avec femmes et enfants.

Mais le but de cette note est de faire savoir aux intéressés en même temps qu'au public, que le Comité Républicain Proportionnaliste a envoyé des bulletins à tous les électeurs inscrits à la Gare, à l'Hôtel des Postes et à l'Hospice.

Le Comité a également pris bonne note des électeurs décédés et de ceux qu'il sait de par leur éloignement de Tourcoing, dans l'impossibilité de voter. Il veillera à ce qu'aucune fraude ne puisse être commise.

LES AFFICHES

Il dira pourquoi !....

Si M. Victor Flament, adjoint, a commis des actes justiciables de la Cour d'Assises, est-il le seul responsable ?...

La question est posée devant l'opinion.

M. Dron en a trop dit ou pas assez. Il faut qu'il apprenne aux électeurs **POURQUOI**, à la séance du Conseil municipal du 19 juin 1910, il prononça les **graves paroles** suivantes :

« **Attendez, je puis parler mal. Je dirai pourquoi cette mairie a été abandonnée pendant trois mois.** »

POURQUOI cette **DESERTION** pendant trois mois ?...

Qui s'occupait **DES AFFAIRES DE LA VILLE** pendant ces trois mois

Et le Maire, M. Dron, **OU ETAIT-IL** donc pour ignorer une telle situation ? Si, la sachant, il la toléra, **PENDANT TROIS MOIS**, n'est-il pas responsable ?

JE DIRAI POURQUOI... telles sont les paroles de M. Dron. Et bien **LE MOMENT EST VENU, QU'IL PARLE.**

Les Candidats Républicains Proportionnalistes.

A BONDUES

Le Comité républicain adresse aux électeurs un appel en faveur de la municipalité sortante.

Celle-ci, depuis quatre ans, a exécuté d'importants travaux, tels que l'achèvement du trottoir au gravier de Mouvaux.

Elle a obtenu l'éclairage avec l'abaissement du prix du gaz. Elle n'a rien épargné pour la création d'un tramway traversant la commune.

Soucieux de la classe ouvrière et des indigents, le Conseil a dépensé 52.000 francs pour l'assistance sociale. Emu des charges qui accablent les familles nombreuses et modestes, il leur a voté, depuis janvier 1912, une prime de 10 francs à la naissance du 3e et du 4e enfant et 15 francs pour les suivants.

C'est avec confiance que la municipalité sortante attend le scrutin de dimanche.

A MOUVAUX

Dans une brochure très documentée, la municipalité sortante a exposé l'œuvre considérable accomplie par elle de 1908 à 1912.

Ne pouvant opposer à cette brochure aucun démenti sérieux, les radicaux ont tenté de donner le change à l'opinion au moyen d'un factum grossièrement antireligieux.

Outre ses basses insultes, le pamphlet contient d'impardonnables mensonges. Flétrissons notamment celui-ci : D'après les radicaux, Mouvaux paierait le gaz un centime et demi par bec et par heure dans les rues, tandis que Mons-en-Barœul ne paierait qu'un centime.

Or, cette dernière commune, une lettre de son maire, M. Lelièvre, en fait foi, paie le gaz deux centimes.

Le factum radical est sévèrement jugé par la population.

Les électeurs, en effet, savent fort bien que leurs élus ont exécuté à la lettre leur programme de 1908.

Les finances accusent un boni de 21.842 francs. La paix et l'ordre règnent dans la commune, assurant l'essor du commerce local, à qui le festival de juin 1910 et différentes fêtes ont permis de réaliser d'excellentes affaires. Une taxe journalière atteint tous les colporteurs non patentés, donc toute concurrence étrangère.

Sur le terrain des œuvres sociales, signalons la création d'un fonds municipal de chômage, les primes et la sauvegarde des nourrissons, et aux naissances, la multiplication des secours aux indigents, etc...

Les travaux ? Des trottoirs ont été offerts aux ouvriers dans les rues de Roubaix, Tourcoing et Lille ; de 0,28, le prix du gaz est descendu à 0,20, ce qui représente pour les finances communales un bénéfice de 125.000 francs. Des lanternes à gaz ont été installées dans les rues principales de Mouvaux. Plusieurs voies importantes ont été pavées. L'électricité est distribuée dans d'excellentes conditions ainsi que l'eau potable. Enfin, la municipalité a soutenu de tout son pouvoir les sociétés locales.

Réélus dimanche, les conseillers sortants resteront fidèles à leur programme; ils seront demain ce qu'ils furent hier : les vrais serviteurs de la démocratie.

CRÈME SIMON la plus ancienne (1860), la meilleure de toute
0234

ROUBAIX

LE CHORAL NADAUD classé parmi les sociétés nationales

Une subvention annuelle lui est accordée par l'Etat

Une bonne nouvelle nous parvient ; elle causera une joie sincère à tous les Roubaisiens et les musiciens si nombreux dans notre ville, où le culte de sainte Cécile est particulièrement en honneur, en prendront connaissance avec un sentiment de fierté locale, auquel ce journal ne peut manquer de s'associer.

Par arrêté ministériel en date du 24 avril 1912, sur la proposition de M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, M. Guist'hau, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, a accordé une subvention annuelle au premier Orphéon Roubaisien, le Choral Nadaud.

Quelque modeste que soit la subvention attribuée — elle est de cinquante francs — elle n'en constitue pas moins la reconnaissance officielle par le ministre compétent, des excellents services rendus à l'art choral par nos orphéonistes et de la place très en vue qu'occupe le Choral Nadaud sur les tablettes de l'Orphéon Français. — Aucune récompense ne pouvait être plus flatteuse pour nos chanteurs, pour le chef éminent qui les dirige et pour la Cité dont ils sont les enfants aimés. — C'est en outre, un hommage posthume rendu à la mémoire du bon Nadaud, le fondateur et l'ami du Choral qui porte si honorablement son nom.

Du fait de la décision ministérielle que le distingué inspecteur de l'Enseignement musical au Ministère, M. Henry Maréchal, s'est empressé de notifier au dévoué président, M. Jean Selle, le Choral Nadaud prend place parmi les groupements musicaux les plus réputés de France, auxquels l'Etat accorde son patronage effectif, et il est admis à porter désormais le titre de Société Nationale.

Au moment où notre vaillant orphéon d'excellence se prépare avec une inlassable ardeur au Concours international de Paris, il n'était pas d'encouragement plus précieux qui puisse stimuler le zèle des exécutants, dont les efforts persévérants recevront, sans doute, avec de brillants lauriers, une éclatante consécration, le 27 mai prochain.

DERNIER MOIS DE VENTE
Liquidation
TISSUS et JUPONS
HERLA & Cie
15, rue Nain, ROUBAIX

Union des Travailleurs. — Aujourd'hui vendredi, à 8 h. 1/2, répétition partielle pour les seconds ténors et les barytons ; à 9 h., ensemble. A compter de ce jour, distribution des tickets de présence donnant droit à participer au tirage des importantes primes en espèces à l'occasion du festival de Lille.

Notre-Dame du Sacré-Cœur, jolie statue d'un prix extrêmement avantageux.— LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Chute d'un peintre. — Un peintre de M. Delcourt, rue Chanzy, M. Omer Schoorens, d'Hersaux, travaillait jeudi chez M. Edmond Ternynck, rue de Barbieux. Vers midi, à la suite d'un faux mouvement, il tomba à la renverse de l'échelle sur laquelle il était monté.

Le docteur Isbecque, appelé à lui donner des soins n'a pu se prononcer sur la conséquence de ses blessures et l'a fait transporter à l'hôpital.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Audience du jeudi 3 mai

Richard Spiegel et Henri Lemembre ont donné une vitesse exagérée à leur automobile, 10 francs d'amende.

— Henri Top, Julien Hanson, Gustave Longuépée, Alphonse Vanghte, Omer Vercruysse, Arthur Verplancke ont soit passé, avenue Le Nôtre, avec une voiture soit circulé en bicyclette sur les pelouses du parc Barbieux. Chacun 1 franc d'amende.

— Achille Boir, Gustave Hubaut, André Pruvost, Floubert Kamerlynck, Gustave Bossevyts, Victor Houtquen, Cyrille Malfait sont poursuivis pour défaut de plaque d'identité ou d'appareil avertisseur à leurs bicyclettes. Ils sont condamnés à différentes amendes de 1 à 3 francs.

— Jules Duquenne, Cyrille Blooms, André Acote, Edouard Timmermans, Flavie Maes, Jean Taupin, Désiré Meurisse, François Delbardue, Jean Hollebecq, Pulcherie Duprez ont enfreint les divers arrêtés sur la circulation et l'attelage des chiens. On leur octroie différentes amendes variant de 1 à 3 francs.

— Joseph Thys, Jean, Henri et Héloïse Choisez sont poursuivis pour infraction à la police des cabarets. 5 fr. d'amende.

— Camille Ladoue, Pierre Varlet, Polydore Delbecque, Charles Paux, François Deberghes, Auguste Braem ont été gratifiés d'un procès-verbal pour ivresse. 6 fr. d'amende.

— Pour violences légères, Désiré Cauvez, Gabrielle Petit, Augustin Doumeau, Arthur Parent sont condamnés à 1 jour de travail chacun.

— M. Henri Vanhille, ébéniste, encourt 3 amendes de 3 fr., 3 de 1 fr. et une de 5 fr. pour mauvais entretien de son atelier et défaut de lavabos.

— M. Colette, imprimeur, a occupé des enfants ayant l'âge révolu. 12 amendes de 5 fr.

— Valery Rumteau a employé six personnes le dimanche sans les avoir inscrites sur son registre de roulement. 5 fr. d'amende. Pour même motif, même condamnation à M. Henri Planquart et 7 amendes de 5 fr à M. Hertrallet pour infraction aux lois sur l'hygiène des ateliers. Pour défaut de dispositifs protecteurs aux roues d'engrenages de broyeurs, 6 amendes de 5 fr. à M. Georges Bayart, briquetier.

—(0)—

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS LILLE 090

du 2 mai

Naissances. — Denise Taghon, rue Descartes, fort Sion, 22. — Lucien Pesin, rue Bayard, 15. — Lucie Devylder, rue Richelieu, 9. — Albert Bonte, rue du Trichon, 11. — Julia Decocq, rue Daguesseau, 45

Décès. — François Vraux, 32 ans, mouilneuse, rue de Mouvaux, c. L.-Frère, 18. — Valérie Caby, 3mois, rue du Fontenoy, 42.— Charles Derudder, 75 ans, rue de Blanchemaille. — Marie Cauet, 42 ans, ménagère, id., cour Vandeville, 6. — Louis Caby, 63 ans, avenue Julien-Lagache. — Eugénie Vandenbeele, 22 ans, bobineuse, id. — Marie Smette, 61 ans, id. — Charles Lefebvre, 65 ans, rue St-Jean, 52.

ELIXIR des PERES CHARTREUX « Tarragone » souverain dans syncopes, indigestions. En vente : Epiceries et Pharmacies.
060-2

WATTRELOS

Listes électorales. — En conformité de l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, les tableaux de rectifications aux listes électorales ont été dressés le 30 avril et ont ramené le nombre des électeurs aux chiffres suivants : 1re section, 1890 ; 2e section, 1460 ; 3e section, 1999; 4e section, 835. Soit, 6.184.

La distribution des cartes d'électeurs étant terminée, celles qui n'ont pu être distribuées sont déposées au secrétariat de la mairie à la disposition des intéressés qui pourront les retirer sur la production d'une pièce attestant leur identité.

312 Le seul savon réellement parfumé à l'Eau de Cologne porte le N° 312. Le pain : 0 fr. 30. — Victor VAISSIER.
0234

TOURCOING

La retraite mensuelle de MM. les Ecclésiastiques de la ville aura lieu aujourd'hui vendredi, à 2 heures, au local ordinaire.

Elle sera prêchée par M. l'abbé Pascal.

ORFEVRERIE argent et métal argenté
Ve ROMMENS-VANZEVEREN, 13, Gde-Place
0276

Jambe fracturée. — En montant sur un camion, François Veras, 65 ans, demeurant au Risquons-Tout, domestique au service de M. Vanzeveren, rue de la Belle-Vue, est tombé. Dans sa chute il s'est fracturé la jambe gauche.

Le docteur Vansuyville lui a prescrit six semaines de repos.

—(0)—

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 2 mai

Naissances. — Léa Paux, rue d'Arcole. — Constant Vandewalle, rue du Niet, 28. — Arthur Vandenberghe, rue de Madagascar, 22.

Décès. — Eugène Dudot, 62 ans, commissaire spécial de police en retraite, rue de Guisnes, 54. — Charles Beghin, 2 mois, rue du Clinquet, 2. — Sophie Marhem, 63 ans, s. p., rue La Fontaine, 68. — Louis Quatannens, 15 ans, rue Nationale, 100.

BONDUES

Nous apprenons avec plaisir que la Municipalité s'apprête à célébrer deux fêtes locales :

1° Les noces d'or de quatre vieux ménages : Fermaux, Paré, Lordant et Dujardin.

2° L'inauguration solennelle de la lumière électrique en coïncidence avec la remise des médailles aux Anciens Combattants de 70-71.

La Fédération des sociétés de jeunesse catholiques du canton Sud de Tourcoing aura son congrès, cette année, à Bondues le dimanche 30 juin.

Cette belle fête amènera beaucoup d'étrangers dans la commune.

UN BON REMÈDE POUR LA GORGE
Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des TABLETTES DU DOCTEUR VATEL. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat de 1 fr. 35 adressé à M. BERTHIOT, rue des Lions, 14, à Paris.
0228

LA HAUSSE DES BLÉS

et le Conseil Supérieur de l'Agriculture

(Suite à nos Informations du Soir)

Le Conseil a confirmé le vœu précédemment émis d'obtenir la prolongation à 3 mois du délai d'appurement des acquits-à-caution d'admission temporaire des blés, actuellement fixé à deux mois par la loi du 4 février 1902.

Il a également émis le vœu que le délai de réexportation, en ce qui concerne les produits alimentaires dérivés du blé, devra être porté à 5 mois au lieu de 4 mois.

Enfin le Conseil a estimé qu'il lui semblait nécessaire d'autoriser la mise en entrepôt réel des farines provenant de l'apurement des comptes de l'admission temporaire des blés, sous la réserve que le droit applicable, en cas de mise ultérieure à la consommation, sera la taxe afférente aux farines, et non celle de la matière première, c'est-à-dire du blé.

EMPHYSEME PULMONAIRE
L'Emphysème est causé par la dilatation des alvéoles pulmonaires, l'air circule mal dans les bronches, et la régénération du sang reste incomplète. Comme l'asthme, l'emphysème donne lieu à des crises d'étouffement et se traite de même. Le meilleur remède à employer est la Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.
0228

BOURSE DE BRUXELLES

DU 2 MAI 1912

	Ouvert.	Clôt.
FONDS D'ETAT, PROVINCES, VILLES		
Rente 3 %, 2e série	— —	86 25
Bruxelles 1902, 2,50 %	— —	91 50
Bruxelles 1905, 2 % lib.	— —	77 75
Anvers 1887, 2,50 %	85 75	86 —
Anvers 1903, 2 %	— —	80 —
Gand, 2 %	76 25	76 —
Liège